

Un Algérien fiché « S » condamné au Mans

06.09.16

La défense a plaidé que l'habit ne fait pas toujours le moine. Mais le tribunal a prononcé une peine – en deçà des réquisitions – pour non-respect de l'assignation à résidence.

Il a été condamné pour vols en réunion et usage de faux papiers. En situation irrégulière, il a échappé à une reconduite à la frontière, présentant un document qui faisait de lui un citoyen d'Irak.

Chez son frère, un pistolet à gaz lui appartenant a été retrouvé lors d'une perquisition. Selon son épouse, il aurait évoqué une « théorie du complot » à propos des récents attentats.

Alors quand cet Algérien de 46 ans, fiché « S », n'est plus venu « pointer » au commissariat du Mans, comme le lui imposait une assignation à résidence, tout l'a désigné comme un terroriste en puissance. En tenue de combat, une dizaine de policiers l'ont

interpellé au mois de juillet, puis il a été placé en détention.

Abdel a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel du Mans, pour menaces de mort sur son épouse et non respect de l'assignation à résidence. Chemise bleu ciel et blanche, le prévenu aux faux airs de Julien Clerc peine à convaincre.

« C'est des mythos ! »

Les menaces de mort ? « C'est des mythos ! Elle est malade de la tête, elle manipule tout le monde ! Mais je lui pardonne. » Son oubli d'être allé au commissariat ? « J'y suis allé, ils m'ont dit de dégager ! Dis-moi, M. le juge, je fais quoi ? »

Le pistolet ? « Je l'ai trouvé. Et je

l'ai gardé pour le 14 juillet ! » Sa tentative d'échapper à la police ? « J'ai eu peur d'être expulsé en Algérie. J'ai des problèmes avec l'extrémisme, là-bas. »

« Vent de panique »

Le procureur de la République décrit « un habitué du mensonge et de la dissimulation, qui a déjà été jugé ici même sous une fausse identité ». Il requiert « dix à douze mois ferme ».

Pour la défense, toute l'affaire n'est que « fumée sans feu ». État d'urgence oblige, M^e Peltier reconnaît que toutes les précautions d'usage devaient être prises. Mais au début de l'enquête seulement.

« On l'a considéré comme dan-

gereux, explique-t-il. Puis la pression est retombée, mais l'étiquette lui est restée et le vent de panique a continué à souffler. Il ne va pas à la mosquée, il boit de l'alcool, il a même combattu le GIA [Groupe islamique armé] sous l'uniforme algérien. Et on le soupçonne de terrorisme ! La justice doit être plus mesurée. »

Abdel a été relaxé des accusations de menaces de mort. Pour n'avoir pas respecté l'assignation à résidence, le tribunal l'a cependant condamné à trois mois de prison ferme. Il est retourné en détention à l'issue de l'audience.

Julien BELAUD.